



Formation bafd en continue

Par **Phanie10**, le **20/06/2019** à **08:32**

Bonjour

Je m'adresse à vous pour une collègue qui doit partir en formation bafd(directrice centre de loisirs). Elle est titulaire et travaille à temps complet sur notre ville.

Elle me dit qu'elle va faire 10 jours continue de formation sans interruption donc sans jour de repos durant ces 10 jours. Cela m'étonne beaucoup qu'il n'y ai aucun jour de repos prévu dans les textes. La formation se déroule de 8h à 18h. Pouvez vous me dire si c'est normal ?

En vous remerciant de votre réponse.

Cordialement

Par **morobar**, le **20/06/2019** à **08:34**

Bonjour,

Le repos n'est obligatoire que dans le cadre du contrat de travail au bénéfice du salarié.

Il n'est pas obligatoire pour un employeur ou un indépendant, et aucun texte n'implique une obligation de repos pour un étudiant.